

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service de la Gestion Immobilière

**Avenant n° 2 au bail de location du 1^{er} janvier 1988
entre le Département des Bouches-du-Rhône et la SCI Haut de l'Arc**

ENTRE,

La SCI HAUT DE L'ARC, représentée par son gérant Monsieur André SAMAT, domiciliée
3, rue des Cèdres – 13790 Peynier

Ci-après dénommé « le propriétaire »

D'une part

ET,

Le Département des Bouches-du-Rhône, ayant son siège à l'Hôtel du Département -
52, avenue de St Just – 13256 Marseille cedex 20, représenté par Madame Martine VASSAL
agissant en sa qualité de Présidente du Conseil Départemental en vertu d'une délibération du
Conseil Départemental en date du 2 Avril 2015 ou son représentant, ayant tous pouvoirs à
l'effet des présentes, en vertu d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil
Départemental en date

Ci-après dénommé « le preneur »

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1

L'article 1^{er} « Désignation » de l'avenant n°1 du 19 octobre 2007 au bail de location du 1^{er}
janvier 1988 est modifié comme suit :

Afin de faciliter l'intervention des secours et le passage des services postaux, la commune de
Trets a procédé à une modification de la numérotation des rues.

L'immeuble sis 17, rue Féraud à Trets (13530) porte désormais le numéro 147.

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Article 2

L'article 4 « Taxes et charges locatives » de l'avenant n°1 du 19 octobre 2007 au bail de location du 1^{er} janvier 1988 en son alinéa 3, est modifié comme suit :

- « Le preneur s'acquitte directement des factures d'eau relatives aux locaux pris en location ».

Le reste de l'article 4 est sans changement

Article 3

Les autres articles du bail de location du 1^{er} janvier 1988 et de son avenant n°1 du 19 octobre 2007, en tant qu'ils ne sont pas contraires aux présentes dispositions, restent sans changement.

Fait à Marseille, le
En deux exemplaires originaux

Pour LE BAILLEUR

La SCI Haut de l'Arc

André SAMAT

Pour LE PRENEUR

Le Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône
Délégué au Patrimoine et aux Marchés Publics

Jean-Marc PERRIN